

MAIRIE de FISLIS

68480

Tél. : 03.89.40.71.29

Email : mairie@fislis.fr Site internet : <http://www.fislis.fr>



Séance du Conseil Municipal du vendredi 14 avril 2023 à 20h

Sous la présidence de LIBIS Clément, Maire.

Etaient présents: Mme STAECHELIN Nathalie, M. SIMON Jean-Paul, Mme IFFENECKER Caroline, M. RICHARD Olivier, M. BRASQUER Pierrick, Mme LINDER Christine.

Excusés : M. RENGGLI Gérard, en réunion officielle GIC, donne procuration à Clément LIBIS

Mme MONA Régine donne procuration à Pierrick BRASQUER

Mme DURAND Marie-Michelle donne procuration à Christine LINDER

Absente : Mme KUNTZ Armelle -----

Secrétaire de séance : Mme Caroline IFFENECKER

Ordre du jour :

1. Avenir du presbytère : nouveau lieu de réunion et archives paroissiales
2. Compte-rendu de la commission sécurité et délibération sur les travaux de voirie et demande de subvention
3. Remplacement du secrétaire de mairie en 2024 : temps de travail et grade
4. Organisation de la journée citoyenne avec jumelage retour de Losse
5. Divers :
 - Branchement des eaux de pluie et terrain de Mona Louis à l'entrée du village par la rue de Bouxwiller
 - Certificat d'urbanisme : chemin rural au 23 rue de Linsdorf et autres terrains suivants
 - Relance lotissement Hienerweid par l'agence Sovia - ...

1. Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal :

Le compte rendu de la séance du 10 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

2. Avenir du presbytère : nouveau lieu de réunion et archives paroissiales

Lors de la dernière réunion du conseil de fabrique, ce dernier souhaite remettre le presbytère à la commune en raison des charges et il devrait transférer ses archives dans un autre local. Il faudra prévoir un endroit et lieu de rencontre pour les réunions.

La commune propose un placard dans l'ancienne salle de conseil pour y mettre ses archives, une convention devra être signée entre la mairie et le conseil de fabrique pour la mise à disposition de la salle du conseil pour leurs réunions.

Avant de prendre une décision, le conseil municipal souhaite se réunir pour faire une visite du presbytère afin de voir ce qu'il serait possible de faire de celui-ci.

3. Compte-rendu de la commission sécurité et délibération sur les travaux de voirie et demande de subvention

La commission de sécurité s'est réunie le mercredi 11.04.2023 et a fait le point sur les devis.

3 offres étaient à l'étude :

- Ets ENCER : pas retenue car ils ne font pas la rue du Jura
- ETS PONTIGIA : 105 636.00 € HT
- Ets EUROVIA (ceux qui ont le marché pour la rue principale jusqu'à la rue de Bouxwiller qui est prévu en septembre 2023) : 133 861.00 € HT

Le conseil municipal a approuvé l'offre de PONTIGIA à 9 voix sur 9 par contre les délais pour les travaux de réfections ne sont pas connus.

A présent il faut faire les demandes de subvention, une pour les travaux de la route départementale (provient des amendes de police) et une seconde pour les travaux des voiries parties communales (provient du fond communal d'Alsace, il faudra signer un contrat de territoire sud alsace avec la CEA, Convention d'Alsace Européenne : voir ci-dessous).

En ce qui concerne le marquage au sol, la signalétique verticale et les panneaux qui sont à mettre en place représentent un budget d'environ 10 000.00€ HT.

Il faudra encore étudier si l'on aménage un trottoir de la maison de M. Kiefer jusqu'au panneau d'entrée d'agglomération de Fislis rue de Bouxwiller.

Contrat de territoire Sud Alsace avec la Collectivité Européenne d'Alsace

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par la Collectivité européenne d'Alsace d'un Contrat de Territoire Alsace, à l'échelle du Territoire Sud Alsace, sur la période 2022-2025.

Dans un contexte de crises énergétiques, sociales et climatiques, la Collectivité européenne d'Alsace a souhaité être aux côtés des acteurs locaux et, ensemble, ont travaillé à la définition d'enjeux porteurs de développement en matière d'attractivité, d'environnement et écologie et de cohésion sociale.

Ainsi, elle a adopté le 20 juin 2022 une démarche de contractualisation pragmatique avec les territoires qui mobilise des moyens en ingénierie (proposée par les services de la Collectivité européenne d'Alsace et également par les 17 structures membres du Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA)) et financiers conséquents (167 M€ sur la période 2022-2025) pour accompagner la dynamique de chaque Territoire d'Alsace.

Les enjeux et objectifs opérationnels retenus au titre du Contrat de Territoire Alsace sont les suivants pour le Territoire Sud Alsace :

Enjeu attractivité : favoriser le développement de l'économie présentielle du territoire.

- Soutenir les projets visant à renforcer l'attractivité touristique du Sud Alsace ;
- Soutenir les projets favorisant l'insertion et le retour à l'emploi.

Enjeu environnement/écologie : soutenir la transition énergétique du territoire.

- Diversifier l'offre des mobilités sur le territoire et encourager l'intermodalité ;
- Soutenir le territoire dans sa dynamique de transition énergétique et alimentaire et dans sa dynamique de sensibilisation à l'environnement.

Enjeu cohésion sociale : accompagner l'attractivité résidentielle du Sud Alsace.

- Améliorer le niveau de service à la population via l'accompagnement du développement de services de proximité qui concourent au maintien de l'équilibre intergénérationnel : amélioration de l'offre des services de santé, réussite éducative des collégiens, accompagnement des seniors et renforcement de la coopération transfrontalière et du bilinguisme ;

- Habitat et centralité : soutenir les projets inscrits dans les dispositifs Petites Villes de Demain et Quartier Prioritaire de la Ville.

- Le bénéfice d'un soutien de la Collectivité européenne d'Alsace au titre des fonds financiers dédiés - Fonds Communal Alsace, Fonds d'Attractivité Alsace, Fonds d'innovation territoriale - est

conditionné, conformément aux règlements desdits fonds, par l'adoption, par les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre intéressés, d'une délibération approuvant la signature du Contrat de Territoire Alsace correspondant.

Au regard de ces éléments, je vous propose d'adopter le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Sud Alsace et de m'autoriser à le signer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 20 juin 2022 portant Stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires et notamment les fonds qui l'accompagnent,

Vu la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 6 février 2023 portant adoption des Contrats de Territoire Alsace 2022-2025,

Vu le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Sud Alsace, adopté par la Collectivité européenne d'Alsace par délibération susvisée du 6 février 2023,

Considérant l'intérêt pour la Commune de s'engager dans la démarche de contractualisation et de partenariat proposée par la Collectivité européenne d'Alsace,

Approuve le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Sud Alsace pour la période 2022-2025, tel que joint en annexe.

Les éléments essentiels du Contrat sont les suivants :

- La définition des enjeux et objectifs partagés et validés :

Enjeu attractivité : favoriser le développement de l'économie présente du territoire

- Soutenir les projets visant à renforcer l'attractivité touristique du Sud Alsace ;
- Soutenir les projets favorisant l'insertion et le retour à l'emploi.

Enjeu environnement/écologie : soutenir la transition énergétique du territoire

- Diversifier l'offre des mobilités sur le territoire et encourager l'intermodalité ;
- Soutenir le territoire dans sa dynamique de transition énergétique et alimentaire et dans sa dynamique de sensibilisation à l'environnement.

Enjeu cohésion sociale : accompagner l'attractivité résidentielle du Sud Alsace

- Améliorer le niveau de service à la population via l'accompagnement du développement de services de proximité qui concourent au maintien de l'équilibre intergénérationnel : amélioration de l'offre des services de santé, réussite éducative des collégiens, accompagnement des seniors et renforcement de la coopération transfrontalière et du bilinguisme ;
- Habitat et centralité : soutenir les projets inscrits dans les dispositifs Petites Villes de Demain et Quartier Prioritaire de la Ville.

- L'instauration d'une gouvernance partagée pour le suivi du contrat,

- La co-construction des projets avec la Collectivité européenne d'Alsace,

- La possibilité d'un accompagnement financier de certains projets par la Collectivité européenne d'Alsace, en fonction de leur éligibilité et de leur intérêt au regard des enjeux et objectifs précités.

- Autorise Monsieur le Maire à signer le Contrat précité,

- Charge Monsieur le Maire de mettre en œuvre la présente délibération.

4. Remplacement du secrétaire de mairie en 2024 : temps de travail et grade

Notre secrétaire de Mairie actuel, M. Roland Schlier, souhaite prendre sa retraite fin mars 2024, afin de lui trouver un remplaçant, la commune a contacté le centre de gestion qui nous conseille d'embaucher 1 personne 3 à 6 mois avant la date de départ du secrétaire de Mairie c'est-à-dire d'ici octobre 2023 afin que cela permette au remplaçant de voir un maximum de points de ce poste.

Le centre de gestion propose de signer 1 convention (diffusion de l'offre d'emploi, analyse des réponses et nous aider au recrutement).

Actuellement le poste est à 26 H mais nous allons proposer 28 H car les prestations sociales sont plus intéressantes pour la personne embauchée. La personne serait recrutée au grade 3 (formation type bac).

Le centre de gestion a lancé 1 formation de secrétaire de mairie.

Le conseil approuve la décision à 9 voix sur 9.

5. Organisation de la journée citoyenne avec jumelage retour de Losse

Le programme du week-end de l'Ascension avec l'accueil des amis landais a été discuté et les invitations vont être envoyées dans les jours qui suivent.

6. Divers :

- Branchement des eaux de pluie et terrain de Mona Louis à l'entrée du village par la rue de Bouxwiller

Une modification a été faite par le Département pour l'évacuation des eaux de pluie rue de Bouxwiller de la parcelle de M. Mona Louis à l'occasion des travaux de viabilisation.

- Certificat d'urbanisme : chemin rural au 23 rue de Linsdorf et autres terrains suivants -

Un certificat d'urbanisme pour le terrain de Mme Loos pour faire 2 terrains de la parcelle N°55 section 1 a été accordé sous réserve d'une possibilité d'accès plus large. Le CM s'interroge sur l'organisation et la répartition des charges lors des éventuels travaux d'aménagement. A suivre.

- Relance lotissement Hienerweid par l'agence Sovia - ...

- L'agence SOVIA a relancé la commune concernant le lotissement au Hienerweit mais pour le moment on attend.

- Quête Cancer

Pas de retour de la part de la population pour de l'aide pour la quête contre le cancer. Le conseil peut en parler dans son entourage afin de rediffuser l'information.

- Sécurité civile :

Suite à la réunion d'information sur la réserve de sécurité civile du jeudi 13.04.2023 qui a réuni une dizaine de personnes, beaucoup de questions subsistent (âge par exemple) la commune doit se renseigner sur certains points abordés.

Une nouvelle réunion sera organisée prochainement pour préciser ces points.

Fin de la séance à 22H50

Prochain CM fixé au vendredi 05.05.2023